

# Déclaration de Lunéville

## 16 Septembre 2016

### *La médiation sociale,*

*acteur incontournable pour répondre à l'accueil des demandeurs d'asile au sein des populations d'origine et pour prévenir les ruptures qui nourrissent les dérives vers le terrorisme*

Pour la première fois, en Septembre 2000 à Créteil, les Etats de l'Union Européenne réunissaient un séminaire pour se saisir de la médiation sociale comme nouveau mode de résolution de conflits et comme pratique de l'intervention sociale œuvrant à une nouvelle citoyenneté. Les 42 experts énonçaient des recommandations visant à encourager la médiation sociale, à permettre l'échange des meilleures pratiques et à lui consacrer des aides budgétaires.

Depuis 2016, certaines de leurs préconisations ont été suivies d'effet : la médiation sociale s'est consolidée dans l'ensemble des pays de l'Union. Elle apparaît comme incontournable pour revitaliser la citoyenneté dans les quartiers, les espaces publics, les écoles, etc. en décloisonnant les questions sociales, éducatives et sécuritaires, habituellement traitées séparément. Faiblement reconnues par les institutions nationales et européennes, elle gagne sa légitimité au quotidien dans les multiples espaces de la vie sociale.

Au cours de la même période, les états de l'Union européenne se sont trouvés confrontés à deux enjeux majeurs qui mettent à l'épreuve, plus que jamais, sa cohésion sociale :

1. *L'accueil massif de demandeurs d'asile.* Les événements de Cologne, en Janvier 2016 suffisent à révéler combien cet accueil nourrit des tensions que, seule, une intervention de longue durée et au plus près des populations concernées peut dépasser.
2. *Les menaces terroristes,* qui prennent leur origine dans les diverses dérives sectaires que nourrissent les multiples ruptures scolaires, familiales, sociales, culturelles, religieuses d'une jeunesse exclue et s'excluant de toute règle de citoyenneté.

Face à ces deux enjeux, les discours ne suffisent pas. La médiation sociale, dans sa pratique quotidienne au plus près de la population, contribue fortement à relever ces deux grands défis.

- Elle dispose déjà d'une grande expérience d'intervention pour résoudre les tensions entre migrants et populations d'accueil, par *la dimension interculturelle* de son intervention. Elle ne demande qu'à la mettre à contribution à une plus large échelle ;
- Sa présence et ses relations auprès des jeunes constituent les premiers outils indispensables d'une *prévention contre les ruptures conduisant à l'extrémisme violent*. Avec les autres acteurs de prévention sociale, elle détient une connaissance et une expérience qui ne demandent qu'à être consolidées pour une participation spécifique à cet enjeu de sécurité.
- La médiation scolaire, sous ses différentes formes, participe à l'apprentissage de la citoyenneté, de la diversité et de la capacité à réguler les conflits.

Aussi, dans le prolongement du Séminaire de Créteil de Septembre 2000 et pour l'actualiser dans ce nouveau contexte, il est urgent que le Parlement Européen et la Commission Européenne :

- reconnaissent la médiation sociale comme acteur incontournable pour répondre au mieux aux conditions de l'accueil des demandeurs d'asile au sein des populations d'origine et pour prévenir les ruptures qui nourrissent les dérives vers le terrorisme ;
- contribuent à donner à la médiation sociale les moyens économiques et institutionnels de son développement ;
- favorisent et soutiennent toutes les initiatives de rencontres et d'échanges de meilleures pratiques et de savoirs professionnels au niveau européen.

*Les membres participant à la « Journée Européenne de Lunéville » du 16 Septembre 2016, dont 5 experts du Séminaire de Créteil de septembre 2000 : Hibat TABIB et Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT, France ; Evelyne BAILLERGEAU, Pays-Bas ; Giovanni GHIBAUDI, Italie ; Elisabeth JOHNSTON, Europe (Forum Européen de la Sécurité Urbaine).*

# ARLEKIN